



PREFET DE L'HERAULT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT OUVREURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE
À LA SUPPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU N° 38
DE LA LIGNE 810 000 TARASCON-SÈTE
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LE CRÈS

RAPPEL

Il sera procédé du lundi 1er juillet 2019 au mercredi 17 juillet 2019, soit durant 17 jours, sur les communes de Le Crès et de Saint-Aunès à une enquête publique sur le projet présenté par SNCF Réseau, relatif à la suppression du passage à niveau n° 38 de la ligne 810 000 Tarascon-Sète.

Monsieur Frédéric SZCZOT, Architecte DESA urbanisme, à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Un dossier et un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Le Crès, siège de l'enquête, et à la mairie de Saint-Aunès, Les heures habituelles d'ouverture au public, sont :

Mairie	Horaires
Le Crès, siège de l'enquête	Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h30, samedi de 10h00 à 12h00
Saint-Aunès	Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et consigner leurs observations et propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Le Crès, siège de l'enquête,
- sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Aunès,
- les adresser par écrit au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Monsieur Frédéric SZCZOT

Enquête publique "suppression du passage à niveau n° 38"
Hôtel de ville
Place Julien Quez
34920 Le Crès

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public aux dates et heures suivantes :

Mairie de Le Crès, siège de l'enquête	Lundi 1er juillet 2019 de 09h00 à 12h00
Mairie de Saint Aunès	Mercredi 10 juillet 2019 de 09h00 à 12h00
Mairie de Le Crès, siège de l'enquête	Mercredi 17 juillet 2019 de 14h00 à 17h00

Toute personne en faisant la demande auprès de la préfecture pourra à ses frais, obtenir communication du dossier à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le rapport, les conclusions et l'avis motivé du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de l'Hérault - Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement, 34 place des Martyrs de la Résistance 34062 Montpellier cedex 2, où il pourra être consulté pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par acte du 24 juin 2019, il a été constitué pour 99 ans une société dénommée ON MY CELL PHONE. Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros ; Siège social : 49 rue Gilles Martinet - 34070 MONTPELLIER ; Objet social : la vente en ligne et au détail de matériels, objets et articles high-tech ; Président : Mr COULOMB Thomas, demeurant 49 rue Gilles Martinet 34070 MONTPELLIER, Dépôt Greffe Tribunal de Commerce de Montpellier.

La collectivité des associés de la société FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING, SAS au capital de 269.461.680 €, siège social : 215 rue Samuel Morse - Le Triade II - 34000 Montpellier, 523 287 688 RCS Montpellier, a nommé le 13/05/2019 et à effet du 01/06/2019, Madame Rosaline Corinthien, 117 bis rue Charles DuRoi, 92270 Bois-Colombes, comme membre du Comité de direction en remplacement de Madame Gwenaëlle Avica-Huet, démissionnaire. Le Comité de direction du 13/05/2019 de la société FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING susdésignée a pris acte de la démission à effet du 01/06/2019 de Madame Gwenaëlle Avica-Huet de ses mandats de Présidente de la Société et de Présidente du Comité de Direction, et a nommé à compter du 01/06/2019 Madame Rosaline Corinthien comme nouvelle Présidente de la Société et a pris acte qu'en sa qualité de nouvelle Présidente de la Société, Madame Rosaline Corinthien présidera le Comité de direction.

A2A FORMATION

S.A.S. au capital de 62 244,17 euros
Siège social : 122 rue du Wahalla 34000 MONTPELLIER
RCS MONTPELLIER 418 252 326

EXTENSION D'OBJET SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale du 27/06/2019, il a été décidé d'étendre l'objet social à l'activité de Formation par apprentissage et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, la Présidente



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique unique portant sur la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Murviel-lès-Montpellier et sur la création d'un périmètre délimité des abords (PDA) concernant le site archéologique du Castellus, les remparts et l'église paroissiale Saint Jean Baptiste

RAPPEL

Par arrêté n° MAR2019-0170, M. le Président de Montpellier Méditerranée Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique, portant sur le projet de création d'un périmètre délimité des abords du site archéologique du Castellus, des remparts et de l'église paroissiale Saint Jean Baptiste et sur le projet de modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Murviel-lès-Montpellier visant à permettre des modifications mineures concernant le secteur des Saliniers sud en vue de prendre en compte l'évolution du projet d'aménagement global du site. L'enquête publique est ouverte du **lundi 01/07/2019 à 8h00 au mercredi 31/07/2019 à 12h00 inclus** (31 jours consécutifs) afin de recueillir les observations et propositions du public.

Par décision n° E19000076/34 en date du 16/05/2019, le Président du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné Mr Bernard COMMANDRE, ingénieur des TPE, retraité, en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique.

Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier et présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet à la mairie de Murviel-lès-Montpellier (5 Rue Des Lavoisirs, 34570 Murviel-lès-Montpellier), aux heures habituelles d'ouverture, à savoir les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et les mercredis et samedis de 8h00 à 12h00 et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, aux heures habituelles d'ouverture, à savoir du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole, à l'adresse suivante : <http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques> et sur le site internet de la Commune de Murviel-lès-Montpellier, à l'adresse suivante : <http://www.murviel.fr/>

Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur un poste informatique au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites à M. le commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à l'adresse suivante : "M. le commissaire enquêteur - projet de modification n° 3 du PLU de Murviel-lès-Montpellier et projet de PDA "site archéologique du Castellus, des remparts et de l'église paroissiale Saint Jean Baptiste" - Montpellier Méditerranée Métropole - 50 place Zeus CS 93556 - 34951 Montpellier cedex 2", par courrier électronique à l'adresse suivante : murviel3@montpellier3m.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences, seront consultables au siège de Montpellier Méditerranée Métropole et sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole, à l'adresse suivante : <http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques>.

Le commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions à la Mairie de Murviel-lès-Montpellier (5 Rue Des Lavoisirs, 34570 Murviel-lès-Montpellier) : le mercredi 3 juillet 2019 de 8h00 à 12h00 - le vendredi 19 juillet 2019 de 14h00 à 17h00 - le samedi 27 juillet 2019 de 9h00 à 12h00 et le mercredi 31 juillet 2019 de 9h00 à 12h00.

La personne responsable du projet de modification n° 3 du PLU de Murviel-lès-Montpellier est Montpellier Méditerranée Métropole. Le public pourra recueillir toutes informations utiles sur le projet de modification auprès de la Direction Projet et Planification Territoriale (DIPPT - 04.67.13.60.24) aux heures d'ouverture des bureaux de Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi au vendredi inclus sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

La personne responsable du projet de création de périmètre délimité des abords est M. le Préfet de Région représenté par l'Architecte des Bâtiments de France. Le public pourra recueillir toutes informations utiles sur le projet de création de périmètre délimité des abords auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Occitanie, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Hérault (tél. 04 67 02 32 36 ou 04 67 02 35 41).

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête mis à sa disposition seront clos par le commissaire enquêteur. Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera, au Président de Montpellier Méditerranée Métropole, le dossier d'enquête, les registres ainsi qu'un rapport unique et, dans un document séparé, ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises. Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Montpellier. Montpellier Méditerranée Métropole adressera une copie du rapport et des conclusions motivées à la DRAC. Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à la Préfecture de l'Hérault ainsi qu'en mairie de Murviel-lès-Montpellier, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public. Le rapport et les conclusions motivées seront également consultables sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole à l'adresse suivante : <http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques>. L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n° 3 du PLU de Murviel-lès-Montpellier, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil de Montpellier Méditerranée Métropole pour approbation. Le projet de périmètre délimité des abords sera soumis au Conseil de Montpellier Méditerranée Métropole pour accord en vue de sa création par décision de l'autorité administrative et de son annexion au PLU de Murviel-lès-Montpellier au titre des servitudes d'utilité publique. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.



AVIS D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION

LE DÉPARTEMENT DE L'HERAULT ENGAGE LA CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE LA RD 613 - COMMUNE DE GIGEAN REQUALIFICATION DE LA TRAVERSÉE DE GIGEAN

RAPPEL

Du 05/07/2019 au 07/10/2019 se tiendra un temps de concertation avec le public sur le projet routier RD 613 - requalification de la traversée de Gigean.

Par délibération en date du 24 juin 2019, le Conseil Départemental a fixé les modalités de la concertation.

Les objectifs généraux de l'aménagement de la RD 613 requalification de la traversée de Gigean, sont les suivants :

- sécuriser la traversée de Gigean,
- proposer des adaptations géométriques pour répondre aux usages locaux (arrêts de bus, stationnement, traversée piétonnes ...),
- renforcer la lisibilité de l'aménagement urbain et la continuité des modes actifs en agglomération,
- prendre en compte les projets d'urbanisation futurs de la commune,
- répondre aux besoins en termes de trafic de transit et de circulation de convois exceptionnels.

La concertation publique, menée suivant les dispositions des articles L. 103-2 et R 103-1 du code de l'urbanisme, se déroulera du 05/07/2019 au 07/10/2019 inclus. Elle devra permettre :

- au public d'accéder aux informations relatives au projet
- de répondre aux interrogations du public ;
- d'initier la réflexion, d'échanger les points de vue, de formuler des observations et des propositions afin de faire progresser, d'enrichir le projet.

Les objectifs de la concertation sont de recueillir le maximum d'avis pour éclairer la décision, et pour enrichir les études préalables à l'enquête publique programmée ultérieurement.

Ainsi, pendant 3 mois, le public pourra s'exprimer et échanger sur le projet :

- en s'informant grâce aux documents disponibles sur un site internet <http://www.herault.fr/traversee-gigean>, où il sera indiqué le lien vers un registre dématérialisé avec la possibilité de déposer des observations et propositions par voie électronique ;
- en consultant des panneaux d'information relatifs au projet avec la possibilité de formuler des observations sur le registre de concertation disponible dans la mairie de Gigean, aux heures habituelles d'ouverture au public ;
- en participant à la réunion publique ouverte à tous, qui se tiendra :

Le 05 juillet 2019 à 18h00, salle polyvalente à Gigean

- en adressant un courrier spécifique à Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Hérault - Hôtel du Département - Concertation RD 613 GIGEAN - Mas d'Acco - 1977 avenue des Moulins - 34087 MONTPELLIER cedex 4.

À l'issue de cette période, un bilan de la concertation sera arrêté et rendu public. Ce document, qui rend compte des avis exprimés, sera soumis à l'approbation de l'Assemblée départementale en vue d'une décision sur la poursuite et les éventuelles évolutions du projet.

Aux termes d'un ASSP en date du 03/06/2019, il a été constitué une SELARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : EXCELLENCE CONSULTING

Statut : EXCO

Objet social : La société EXCELLENCE CONSULTING est une société d'analyse et de conseil en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises. Elle apporte une expertise juridique et pratique aux entreprises qui en font la demande, et les accompagne dans la mise en œuvre de pratiques vertueuses.

Siège social : 39 rue du Levant, 34830 JACOU

Capital : 1 euro

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MONTPELLIER

Co-gérance : Monsieur LUQUET Léandre, demeurant 39 rue du Levant, 34830 JACOU et Madame CANO Marion, demeurant 39 rue du Levant, 34830 JACOU

LUQUET Léandre et CANO Marion

Service
annonces légales

Contact : Asmâa Raki

Tél. 04 67 06 7778

www.lagazette-legales.fr

www.lagazettedemontpellier.fr

E.mail : [annonceslegales@](mailto:annonceslegales@gazettedemontpellier.fr)

gazettedemontpellier.fr